



Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 077-217700525-20250307-25_12-AI

DEPARTEMENT DE SEINE &
MARNE
REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE BREAU

Arrêté n°25-12

Objet : Place de stationnement attribué à Monsieur Collet Gilles

Le Maire de BREAU

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le code de la Voierie routière, et notamment ses articles R. 44, R. 225 et R. 225-1,
CONSIDÉRANT la vente qui a eu lieu le 09 septembre 2004 à l'étude de Maître Jacquy FOUCAUT

ARRÊTE

Article premier

Il a été convenu entre Monsieur COLLET Gilles vendeur de la parcelle de 23m² face à la Mairie, et Monsieur Bernard FRISINGHELLI, qu'en contrepartie de cette vente, une place lui serait réservée

Article 2

La Mairie réserve la place nommée « réserve 177 » à Monsieur COLLET Gilles face à son domicile.

Article 3

Les services techniques de la Mairie, et l'entrepreneur sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 4

Ampliation sera adressée à la Brigade de Gendarmerie de Mormant et au demandeur.

Fait à Breau, le 06 mars 2025

Le Maire,

Alain THIBAUD

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Transmit au Représentant de l'État le : 06 mars 2025

Affiché le : 06 mars 2025